FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Agence comptable

Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Joël TIXIER, administrateur général des finances publiques, agent comptable de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment son article 16 ;
- Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;
- Vu le courrier du 16 janvier 2019 du ministre des comptes et de l'action publics (direction générale des finances publiques) ;

DECIDE :

Dispositions générales

Article 1er

Mandat général est donné à M. Rodolphe JAYET-GENDROT, attaché d'administration hors classe, fondé de pouvoir, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions de comptable de l'établissement, ainsi que tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires particulières qui s'y rattachent.

Article 2

Mandat est donné, en dehors des attributions qui leur sont confiées, en cas d'absence des personnes ayant reçu mandat à cet effet, à l'effet de signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions de comptable de l'établissement, ainsi que tous les actes de gestion et les affaires particulières que s'y rattachent, à :

- M. Thierry BALIAS, attaché principal d'administration, chef du service Finances ;
- Mme Danielle DUPONT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service Comptabilité ;
- Mme Véronique LEBLANC, attachée principale d'administration, cheffe du service Visa des interventions ;

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr

- Mme Cécile THIRION, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service Recouvrement.

Mandat est également donné, à compter du 16 mars 2019, à M. Gérard CAPDEPONT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef du service Comptabilité.

Service Comptabilité

Article 3

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Comptabilité à :

- Mme Danielle DUPONT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service Comptabilité ;
- M. Gérard CAPDEPONT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef du service Comptabilité ;
- M. Abdelwaheb BOUDISSA, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de l'unité Comptabilité générale ;
- Mme Sonia DUROSIER-JOSSINET, secrétaire administratif de classe supérieure, cheffe de l'unité Révision comptable.

Article 4

Mandat est donné, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Comptabilité générale, à Mme Svetlana DALLA VECCHIA, secrétaire administrative.

Service Finances

Article 5

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Finances à :

- M. Thierry BALIAS, attaché principal d'administration, chef du service ;
- Mme Suzanne SINGUI MBONDY, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, cheffe de l'unité Dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'établissement ;
- Mme Elsa PINHEIRO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité Trésorerie.

Article 6

Mandat est donné, en cas d'absence du chef du service Finances et de la cheffe de l'unité Dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'établissement, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'établissement, à Mme Sandrine ROBILLARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 7

Mandat est donné, en cas d'absence du chef du service Finances et de la cheffe de l'unité Trésorerie, à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Trésorerie, à Mme Saïda PODEVIGNE, secrétaire administrative de classe supérieure.

Service Recouvrement

Article 8

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Recouvrement à :

- Mme Cécile THIRION, inspectrice divisionnaire des finances publiques, cheffe du service ;
- Mme Laure VEYNE, attachée principale d'administration, cheffe du pôle Recouvrement contentieux.

Service Visa des interventions

Article 9

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence du service Visa des interventions à :

- Mme Véronique LEBLANC, attachée principale d'administration, cheffe du service ;
- Mme Christine TEULE, attachée d'administration, adjointe de la cheffe du service ;
- Mme Samira MAALMI, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux investissements vitivinicoles et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Marie-Christine GIRARD, agente contractuelle, cheffe de l'unité Visa des aides à la promotion et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Sophie MARSAUD, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux programmes opérationnels et autres interventions nationales et européennes ;
- M. Stéphane BOISSON, technicien principal, chef de l'unité Visa des aides à la restructuration du vignoble et autres interventions nationales et européennes.

Pour l'approbation des plans de contrôle, mandat est donné aux seules cheffes de service et adjointe à la cheffe de service.

Article 10

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides aux investissements vitivinicoles et autres interventions nationales et européennes à M. Laurent TOUTAIN et à Mme Aurélia AMORY, secrétaires administratifs de classe exceptionnelle.

Article 11

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à la promotion et autres interventions nationales et européennes à Mme Madeleine RICHARD, agente contractuelle, et à Mme Béatrice JEROME, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 12

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à la restructuration du vignoble et autres interventions nationales et européennes à Mme Catherine RENON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Dispositions finales

Article 13

Un spécimen de la signature des mandataires désignés par la présente décision figure en annexe.

Fait à Montreuil, le 4 février 2019

L'Administrateur général
des finances publiques,
Agent comptable,

Joël TIXIER

ANNEXE
SPECIMENS DE SIGNATURES

Rodolphe JAYET-GENDROT	
Thierry BALIAS	
Gérard CAPDEPONT	
Danielle DUPONT	
Véronique LEBLANC	
Cécile THIRION	
Abdelwaheb BOUDISSA	
Sonia DUROSIER-JOSSINET	
Suzanne SINGUI MBONDY	
Elsa PINHEIRO	
Sandrine ROBILLARD	

Saïda PODEVIGNE	
Laure VEYNE	
Christine TEULE	
Samira MAALMI	
Sophie MARSAUD	
Stéphane BOISSON	
Laurent TOUTAIN	
Aurélia AMORY	
Madeleine RICHARD	
Béatrice JEROME	
Catherine RENON	
Marie-Christine GIRARD	
Svetlana DALLA VECCHIA	